



Agence nationale de sécurité du médicament  
et des produits de santé

**DÉCISION DG n°2017-262 du 21 JUIN 2017**  
**portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Dispositifs médicaux d'aphérèse » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-1, à L.1452-3, L. 1454-2, L. 5311-1, L. 5311-2, L. 5323-4 et L. 5324-1 ;
- Vu** la décision DG n°2017-222 du 20 juin 2017 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Dispositifs médicaux d'aphérèse » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Dispositifs médicaux d'aphérèse » pour une durée de 6 mois à compter de la date de la présente décision :

Monsieur GARNIER (Robert)

Monsieur FRIDRICI (Vincent)

Monsieur RAT (Patrice)

Madame RICHARD (Caroline)

Madame TRUNFIO-SFARGHIU (Ana-Maria)

**Article 2** : La Directrice des dispositifs médicaux thérapeutiques et des cosmétiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 21 JUIN 2017  
Dr Dominique MARTIN

Directeur général